

Lettre de la formation des enseignants, mars 2016

Cette lettre a été élaborée par le comité FDE du SNESUP-FSU : Geneviève Allain, Michèle Artaud, Thierry Astruc, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Sabine Evrard, Marie-France Le Marec, Konstanze Lueken, Pierre Sémidor avec la collaboration de Claire Pontais du SNEP-FSU

RÉUNION DES ÉLU·ES ÉSPÉ LE 24 MARS 2016 À PARIS

Le SNESUP a donc organisé le jeudi 24 mars 2016 une réunion des élu·es et membres (SNESUP et FSU) de différentes instances des ÉSPÉ (CE, COSP, CA d'université, Conseil de perfectionnement). Étaient représentées les ÉSPÉ de Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Lorraine, Nantes, Paris, Poitiers, Reims, Toulouse. Nous avons par ailleurs reçu des témoignages écrits de Dijon et Lille qui recoupent ce qui a été évoqué lors de la journée. Des camarades du SNES, du SNUIPP, du SNEP, du SNUEP et du SNPI étaient également présents.

Le retour des élu·es a mis en évidence les points suivants.

- *les questions abordées dans les instances*

Les textes prévoient que le CE « adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école. »

Mais la réalité est très variable. Beaucoup de collègues disent que le CE est l'occasion de poser des questions (sur le recrutement, la formation, l'admission en master, etc.) auxquelles ils n'obtiennent en général aucune réponse.

- *les difficultés rencontrées par les élu·es*

Une difficulté générale et de principe est le faible poids sur les décisions, ce qui est commandé par la minorité de principe à laquelle sont assujettis les représentants des personnels. Il apparaît que tout est préparé voire ficelé à l'avance et que les instances abritent des activités formelles et « occupationnelles ». S'y ajoutent un sentiment d'isolement, une opacité du fonctionnement, un manque de communication sur les lieux et objets de décision (y compris pour l'organisation des élections) renforcé par le manque de liens interpersonnels.

Ces instances sont aussi le lieu de tensions plus ou moins feutrées entre Université et rectorat, et parfois aussi avec les directions d'ÉSPÉ. Cela entraîne, partout, des difficultés à identifier les niveaux et lieux de prise de décision : décisions de l'ÉSPÉ contrecarrées par l'université et/ou le rectorat, décisions de l'université contrecarrées par le ministère, injonctions du ministère plus ou moins relayées par les recteurs sans vision réelle du terrain universitaire, etc. S'ajoute à cela le fait que les personnalités « désignées par l'université » ou nommées par le rectorat sont en général très éloignées des préoccupations de la FDE et des ÉSPÉ.

Y a-t-il alors un intérêt à participer et siéger dans ces instances ?
Oui malgré tout, pour avoir les informations et pouvoir les

communiquer aux collègues, usagers, membres des autres instances, des CA d'université par exemple, où les questions ÉSPÉ sont mal connues ou déformées (par ex. fantasmes, plus ou moins intéressés, sur les moyens dont disposeraient les ÉSPÉ).

Les échanges ont fait apparaître différentes modalités d'action et outils d'organisation dont on peut d'ores et déjà se saisir :

- l'observatoire FDE de la FSU, qui met en ligne les documents, pétitions, témoignages transmis par les personnels et usagers des ÉSPÉ ;

- la liste du collectif FDE du SNESUP qui est « ouverte » au-delà des adhérents SNESUP et qui doit être réinvestie pour mise en commun des informations, questions... ;

- le réseau des contacts FSU par académie, qui permet de faire du lien au niveau des ÉSPÉ (par ex. donner l'idée de permanences FSU tournantes dans les ÉSPÉ, temps d'échange pour la préparation des CE, des élections, etc.) ;

- la sollicitation des composantes universitaires pour le choix des membres désignés par l'université pour les instances ÉSPÉ ;

- l'envoi systématique de questions écrites aux députés et sénateurs à chaque fois que le CE n'apporte pas de réponse aux élu·es.

Au-delà des spécificités des ÉSPÉ, des besoins en termes de positionnement du SNESUP ont également émergé :

- *La question des moyens humains, du nombre et de la qualité des postes.* À Créteil par ex. le volume d'heures complémentaires correspond en fait souvent à des services entiers de titulaires > **réaffirmer la position du SNESUP sur les heures complémentaires ?**

- *La question de la démocratie dans les instances.* Les ÉSPÉ apparaissent comme des laboratoires d'une réduction de la voix des personnels, d'une théorisation juridique de leur minorité. C'est encore plus vrai pour ce qui concerne l'hypothèse de rattachement des ÉSPÉ aux COMUE qui prolongent la dépossession inaugurée dans les premières > **analyser les conséquences d'un rattachement à la COMUE pour les personnels ?**

- *La question d'une « judiciarisation » de l'action.* Face aux manquements constatés dans le respect des textes (sur l'organisation des élections, la communication syndicale, l'organisation des emplois du temps, etc.). Si le juridique est une modalité de l'action politique, c'est aussi une question symbolique pour marquer le coup et insister sur une forme minimale de respect > **outiller les collègues ?**

Au terme de la journée, les élu·es réunis lancent un appel pour des *États généraux de la formation* à l'automne 2016 (ci-joint).

Appel des élu-es enseignants et usagers en ÉSPÉ

Pour des États généraux de la formation des enseignant-es et des CPE !

Les élu-es FSU dans les instances des ÉSPÉ et des universités réunis lors de la *Journée des élus* organisée par le SNESUP-FSU le 24 mars 2016.

Ils constatent :

- la dégradation continue de la qualité de la formation (maquettes non rÉ-SPÉctées ou amputées, manque de moyens, suppression d'espaces de formation...) ;
- la démobilisation et la désESPÉrance des enseignants et CPE et les difficultés des usagers à faire face aux exigences ;
- et l'absence totale de démocratie dans les instances des ÉSPÉ – conseils d'école, COSP, conseils de perfectionnement – dans lesquelles aucune avancée n'est possible.

Ils souhaitent :

- qu'un véritable état des lieux des problèmes et dysfonctionnements soit établi par les acteurs eux-mêmes dans chaque ÉSPÉ (*cahier de doléances*) ;
- qu'un repérage des mises en œuvre les « mieux-disantes » soit effectué au niveau national (moyens donnés pour les visites, les heures de suivi, place de la recherche, modalités de stage, statut des élu-es...) et pour les pratiques de formation les plus intéressantes ;
- que les conditions d'un cahier des charges national d'une véritable formation, assurant l'équité, soient élaborées au sein des ÉSPÉ.

Pour ce faire, ils invitent les collègues enseignants et usagers des ÉSPÉ :

- à créer des Comités de préparation d'États généraux des ÉSPÉ les plus larges possibles pour la rentrée 2016 ;
- à produire leur état des lieux et propositions pour une formation universitaire et professionnelle de qualité ;
- à se réunir en États généraux des ÉSPÉ à l'automne 2016.